

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 6-10 novembre 2006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2006/1/2/Rev.1
19 octobre 2006
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa deuxième session ordinaire de 2006. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

En application de l'article XII du Règlement intérieur et conformément aux méthodes de travail établies, le Conseil voudra peut-être aussi nommer un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Introduction liminaire du Directeur exécutif*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présente au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Questions de politique générale*

a) Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants: Cadre d'action général

À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil a pris acte de la Note conceptuelle sur l'Initiative visant à éliminer la faim chez les enfants, s'est félicité de l'objectif de l'Initiative et a demandé qu'une discussion soit consacrée au Plan d'action proposé avant que le PAM n'engage une opération. Ce document, présenté **pour examen**, expose le cadre stratégique d'une action faisant intervenir plusieurs partenaires, mis au point par trois groupes de travail techniques interinstitutions dirigés par le PAM et l'UNICEF, avec l'apport technique de la Banque mondiale, du Comité permanent de l'Organisation des Nations Unies sur la nutrition, de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition et d'autres. Il servira de base au suivi opérationnel du PAM et à l'extension de l'Initiative.

b) Renforcement de l'évaluation des besoins d'urgence: deuxième rapport intérimaire sur le plan de mise en œuvre*

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a pris note du plan d'exécution de 30 mois proposé pour renforcer au sein du PAM l'évaluation des besoins d'urgence. Ce document donnera un aperçu général des progrès enregistrés et des réalisations accomplies en regard du plan d'exécution et décrira les mesures qui seront prises pendant la période de transition en vue de l'intégration d'activités de base dans les fonctions ordinaires du PAM en 2008–2009. Ce rapport est soumis au Conseil **pour information**.

c) Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire*

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a demandé à être tenu informé chaque année à sa deuxième session ordinaire de la situation des activités relevant du programme d'alimentation scolaire du PAM. Ce rapport annuel est soumis au Conseil **pour information**.

d) Rapport sur les partenariats stratégiques du PAM en matière d'analyse économique*

À sa session annuelle de 2006, le Conseil a prié le Secrétariat de présenter un rapport détaillé sur les partenariats stratégiques du PAM. Ce rapport, présenté **pour information**, a pour objet de fournir des détails sur la coopération du PAM avec des partenaires en matière d'analyse économique et sur les possibilités de renforcer cette coopération.

e) Mise à jour de la synthèse des politiques générales du PAM*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations formulées dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devraient être codifiées dans un recueil. La première "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002. Une mise à jour de ce document est soumise au Conseil **pour information**. (La version électronique est disponible sur le site Web du PAM à l'adresse www.wfp.org.)

f) Examen de la procédure d'approbation des programmes de pays*

Ce document, présenté **pour information**, rendra compte des débats consacrés, aux deuxièmes sessions ordinaires des Conseils d'administration du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF, à la procédure d'approbation des programmes de pays et à leur intérêt pour le PAM.

5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

a) Troisième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, d'un rapport d'activités sur le passage aux normes de comptabilité internationales; ce document comprendra, selon que de besoin, des propositions d'amendement au Statut, au Règlement général et au Règlement financier.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

b) Procédures de reconduction du mandat du Commissaire aux comptes—supprimé

À sa deuxième session ordinaire de 2005, le Conseil a invité le Bureau à préparer une décision du Conseil portant sur les modifications des textes fondamentaux et visant à préciser les procédures de reconduction du mandat du Commissaire aux comptes. Les modifications proposées par le Bureau sont soumises au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

c) Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion de trésorerie—supprimé

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour l'efficacité et l'efficience du fonctionnement de l'Organisation ainsi que pour le niveau des ressources qui leur sont consacrées. Le présent rapport, qui traite de la gestion de la trésorerie, est présenté **pour examen**.

- d) Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004–2005

Le rapport sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes est présenté **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- e) Programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007*

Ce document, soumis **pour information**, présentera au Conseil un aperçu général des activités planifiées par le Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers du PAM et des opérations de l'Organisation, pour l'exercice biennal 2006–2007.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- f) Rapport intérimaire sur le projet WINGS II et les modalités de son financement*

Ce rapport, présenté **pour information**, vise à fournir au Conseil un aperçu général du projet WINGS II, ainsi que de son coût et de ses modalités de financement.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- g) Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007)*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un rapport sur les progrès de la mise en oeuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2006–2007.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- h) Progrès de l'application du Nouveau Modèle opératoire*

À sa session annuelle de 2006, le Conseil a autorisé le Secrétariat à étendre l'application du Nouveau Modèle opératoire aux bureaux de pays qui avaient mis en place les modules d'application destinés à appuyer le Nouveau Modèle et qui avaient les moyens d'en tirer profit. Ce document, présenté **pour information**, fournit des informations sur les modalités et le calendrier d'application du Nouveau Modèle, sur l'appui apporté aux pays après la mise en place et sur les projets qui ont bénéficié du Mécanisme de préfinancement.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- i) Rapport sur les changements apportés aux politiques de placements du PAM*

Ce rapport fait suite à une demande faite par le Conseil à sa session annuelle de 2006 en vue d'obtenir des informations sur les changements apportés aux politiques de placements du PAM. Il décrit les stratégies de gestion des liquidités et des placements ainsi que les principaux éléments de la nouvelle politique appliquée par le PAM au portefeuille de placements à court terme. Il est présenté **pour information**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

6. *Rapports d'évaluation*

a) Report succinct de l'évaluation de l'IPSR Amérique centrale 10212.0

L'évaluation a été effectuée de novembre 2004 à novembre 2005 et comprenait une mission de programmation en novembre 2004 et une mission de 4 semaines dans les quatre pays couverts par l'IPSR en avril 2005. L'évaluation examine la mesure dans laquelle le PAM a atteint ses objectifs, afin de modifier en conséquence la conception de la nouvelle phase de l'IPSR, notamment pour les activités de nutrition et Vives contre travail. Ce rapport est présenté **pour examen**.

b) Report succinct de l'évaluation de l'IPSR Tadjikistan 10231.0

Le rapport fait la synthèse d'une évaluation de l'IPSR Tadjikistan 10231.0, confiée par le Bureau de l'évaluation à une équipe indépendante à la demande du bureau de pays. Il s'agissait d'évaluer l'intérêt, l'efficacité, l'efficience et la durabilité de l'IPSR, l'accent étant mis sur le rôle du PAM et de l'aide alimentaire au Tadjikistan, afin d'éclairer une discussion stratégique sur la forme à donner par la suite au programme face à une diminution des ressources. Ce rapport est présenté **pour examen**.

c) Report de synthèse de l'évaluation des opérations ayant suivi le tsunami*

À la deuxième session ordinaire du Conseil en 2005, les délégués ont approuvé une proposition du Bureau de l'évaluation demandant qu'un document d'information soit présenté à la deuxième session ordinaire de 2006 sur les principales conclusions des cinq évaluations thématiques organisées par la Coalition pour l'évaluation du tsunami sur la coordination, l'évaluation des besoins, les capacités locales, le lien entre urgence, réhabilitation et développement et les financements reçus. Ce rapport est présenté **pour information**.

d) Note d'information sur l'évaluation conjointe en temps réel de l'application du système d'action groupée du Comité permanent interorganisations à l'opération menée à la suite du tremblement de terre en Asie du Sud*

Ce document, présenté **pour information**, résume les principales conclusions de l'évaluation en temps réel de l'application du système d'action groupée du Comité permanent interorganisations à l'opération menée à la suite du tremblement de terre en Asie du Sud. Il énonce également huit mesures clés dont l'adoption a été recommandée par l'équipe d'évaluation et qui ont été approuvées par les responsables du Comité en avril 2006.

Questions opérationnelles

7. *Projets de programmes de pays*

Les projets de programmes de pays ci-après seront donc soumis au Conseil **pour examen**:

- Sénégal 10451.0 (2007–2011)
- Zambie 10447.0 (2007–2010)

8. *Programmes de pays* (pour approbation selon une procédure "d'approbation tacite")

- Bangladesh 10410.0 (2007–2010)
- Tchad 10478.0 (2007–2010)
- Égypte 10450.0 (2007–2011)
- Éthiopie 10430.0 (2007–2011)
- Guinée 10453.0 (2007–2011)



- Mozambique 10466.0 (2007–2009)
- République-Unie de Tanzanie 10437.0 (2007–2010)
- Yémen 10435.0 (2007–2011)

9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

a) Interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR)

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des IPSR ci-après, dont le budget dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Burundi 10528.0
- Myanmar 10066.3
- République-Unie de Tanzanie 10529.0

b) Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour l'IPSR ci-après:

- Région Afrique australe 10310.0

10. *Rapports opérationnels*

➤ Mises à jour du Projet d'assurance-sécheresse en Éthiopie et du programme de travail relatif à la gestion des risques météorologiques pour 2007

Suite à la demande faite par le Conseil à sa session annuelle de 2006, ce document, présenté **pour approbation**, est une mise à jour du Projet d'assurance-sécheresse en Éthiopie, et présente notamment un projet de manuel, conçu par le PAM et le Bureau de la sécurité alimentaire du Gouvernement éthiopien, visant à réglementer les transferts aux bénéficiaires en cas de remboursement au titre de l'assurance; il contient également un programme de travail et un budget relatifs à la gestion des risques météorologiques pour 2007.

➤ Rapport sur la suite donnée à l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005*

À sa session annuelle de 2006, le Conseil a invité le Secrétariat à faire rapport sur la suite donnée aux recommandations relatives à l'évaluation de la réponse du PAM à la crise au Niger en 2005, y compris à formuler des suggestions visant à prévenir d'autres crises semblables au Sahel. Ce rapport, présenté **pour information**, décrit les mesures que le PAM a déjà prises et celles qu'il se propose de prendre s'il dispose de ressources suffisantes.

11. *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2006)*

a) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvées par le Directeur exécutif*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

b) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif*

Le Conseil est saisi, **pour information**, des IPSR suivantes approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Azerbaïdjan 10168.1
- Madagascar 10442.0
- Mali 10452.0
- Niger 10509.0

c) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

d) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er janvier–30 juin 2006)*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

12. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007-2008

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil est saisi, **pour approbation**, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2007–2008.

13. *Questions d'administration et de gestion*

a) Examen des pouvoirs délégués au Directeur exécutif

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a approuvé la délégation au Directeur exécutif du pouvoir d'approuver les IPSR et les révisions budgétaires y afférentes pour lesquelles la valeur des produits alimentaires est égale ou inférieure à 20 millions de dollars É.-U.; le rétablissement du mécanisme d'approbation par correspondance par le Conseil; l'élimination du plafond de 10 pour cent imposé à la valeur des produits alimentaires pour l'approbation des révisions budgétaires et la délégation au Directeur exécutif du pouvoir d'approuver toutes les opérations spéciales. À sa deuxième session ordinaire en 2005, le Conseil a aussi approuvé i) la suppression du plafond de 10 pour cent fixé pour la réaffectation de ressources entre les composantes d'un programme de pays, ii) la délégation au Directeur exécutif du pouvoir d'approuver les changements d'orientation des composantes d'un programme de pays dans le cadre de la procédure de révision budgétaire et iii) l'obtention et la programmation de ressources supplémentaires spécialement destinées aux programmes de pays; et a demandé à ce que l'attribution de ces pouvoirs soit réexaminée après deux ans de mise en oeuvre, à la deuxième session ordinaire du Conseil en 2006, qui décidera si cette procédure doit être maintenue. Ce document, qui contient une analyse de la situation au cours des deux années écoulées et une recommandation à l'intention du Conseil, est soumis **pour approbation**.

b) Examen approfondi des ressources humaines

À sa première session ordinaire de 2004, au cours des débats sur la politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États membres, le Conseil a été informé de la méthodologie utilisée par le PAM pour assurer une bonne représentation des administrateurs recrutés sur le plan international et a demandé (décision 2004/EB.1/3) que ses opinions soient prises en considération dans le cadre de l'examen de la gestion des ressources humaines. Le document sur l'examen approfondi des ressources humaines, qui portera également sur les politiques de recrutement, est soumis au Conseil **pour information**.

14. ***Résumé des travaux de la session annuelle de 2006 du Conseil d'administration***

Conformément à la décision que le Conseil d'administration a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa session annuelle de 2006 est soumis au Conseil **pour aval**.

15. ***Questions diverses***

➤ Rapport sur le voyage d'étude en Indonésie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain effectuée en mars 2006 par des membres des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM en Indonésie est présenté au Conseil **pour information**.

16. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***

Le Conseil d'administration est saisi d'un projet de document dans lequel figureront toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à la session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.